

Les Clefs de Performance

Contexte

L'accord GEPP d'avril 2023 prévoit la mise en place d'un **parcours d'évolution professionnelle** pour les conseillers et managers des sites en France.

Plus simplement cela permet d'évoluer et changer de coefficient sur la fiche de paie.



La clef d'entrée dans ce dispositif est l'atteinte d'un seuil de performance défini au niveau local.

CRITÈRES

1 an
sur le poste

11 mois de présence

Pour les conseillers le seuil de déclenchement du parcours professionnel est d'atteindre :

110 PTS / H

Sud demande comment est calculé ce seuil de déclenchement ?

Pourquoi ce critère de 110pt/heure ?

Sachant que la prime se déclenche à 100pts/h, pourquoi le seuil de déclenchement commence à 110pts/h ?

La direction en prend note.

Pour les managers le seuil de déclenchement du parcours professionnel est d'être depuis 24 mois d'ancienneté au coef 200. L'évolution se fait au niveau des EAP annuel.

Quels sont les retours concernant l'enquête réalisée auprès des managers du 31 août au 22 septembre 2023 ?

Suite à la signature de l'accord GEPP, les managers ont reçu une enquête à réaliser pour connaître le lien entre la réalité terrain et l'accord GEPP

La direction indique qu'il s'agit d'une enquête groupe et que la restitution n'a pas encore été faite.



CSE

- État des comptes à date.
- La présentation des comptes est faite chaque mois, l'extrait des comptes bancaire est présenté et analysé.
- Sud** tient à cette présentation et cette transparence après 4 années ou la comptabilité n'était pas accessible.
- Consultation sur le cabinet d'expert-comptable Cekoya (Syndex) pour réaliser le bilan des comptes du CSE.
- Les comptes du CSE seront suivis par un cabinet d'expertise et ce cabinet fera le bilan annuel du CSE.



<https://acces-ce.fr>

- Les salariés en CDI auront la possibilité de créer un compte et commander directement sur le site.
- Les salariés en CDD, Interim... pourront venir lors des permanences CSE pour commander leur billet
- Le CSE prendra en charge les frais bancaires supplémentaires à chaque commande.

euros

Z

Remise sur une place de cinéma par mois



Accord



Il était prévu d'ouvrir les négociations sur l'accord d'annualisation du temps de travail. Une ouverture de négociation est-elle prévue ?

L'accord d'annualisation (ou substitution) date de 2006 et ne répond plus au besoin de production. Cet accord reprend notamment les règles sur : le temps de travail, le compteur d'heure, les heures supplémentaires, les semaines hautes et basses...

La question est posée à chaque CSE. Cet accord n'est pas appliqué correctement.

Pour **Sud** il est important de renégocier cet accord afin qu'il réponde au mieux aux attentes des salarié-es.

La direction élabore un projet d'accord en vue d'une ouverture de négociation prochainement.

Congés Payés

Concernant le maintien des congés payés (arrêt du 13 septembre) aux salariés en arrêt maladie, quand la Direction compte-t-elle informer tous les salariés de l'entreprise de ce droit obtenu et faire appliquer son effet rétroactif ?

Le 13 septembre dernier, la Cour de cassation a rendu une série d'arrêts actant que les salariés peuvent cumuler des congés payés pendant un arrêt maladie. Et ce, qu'il soit d'origine professionnelle ou non.

Sud a posé la question au CSE de septembre et octobre pour savoir quand seront régularisés les salarié-es impactés.

La direction indique que l'entreprise attend les directives et la transposition du cadre législatif français.

Sud va faire remonter ce point en central, la régularisation doit être faite et Konecta doit appliquer la loi.

Sud communiquera sur la démarche effectuée pour la régularisation et vous aidera dans vos demandes.

Production

Quels moyens ont été mis en place suite au problème de puce sur un plateau ?

Les élus CSSCT en ont-ils eu connaissance ?

La direction indique que le nettoyage a été fait le jour même.

Le CSSCT (comité santé, sécurité & condition de travail) n'a pas été averti.

Sud

Alerte, il n'y a pas eu de nettoyage en profondeur juste une aspiration de la moquette. Le CSSCT doit être averti.

La direction va déclencher une réunion CSSCT pour mettre en place un protocole.

Pourquoi l'apparition subite de l'affichage "Interdiction de téléphone portable" sur les plateaux ?



Sud

à relevé ce point, l'employeur ne peut pas interdire l'utilisation du téléphone portable.

La direction va modifier l'affichage et faire un rappel sur l'utilisation des téléphones portables.



CRM59 va-t-il enfin reprendre le système d'ouverture des congés d'été du 01/12/2023 au 31/12/2023 avec une réponse employeur garantie avant le 31/01/2024 ?



Depuis quelques années, l'ouverture des congés de la période estival se fait de plus en plus tard, ce qui implique que les salarié-es ne peuvent pas prévoir les vacances d'été ou effectuer de réservation.

La question a été posée pour reprendre un rythme de pose de congé d'été en décembre avec une réponse fin janvier.

La direction indique qu'il faut faire une note interne et prévoir les règles de priorité.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain CSE pour définir les règles et faire la note interne.

Primes

Qu'en est-il de la prime PPV pour 2023 ?



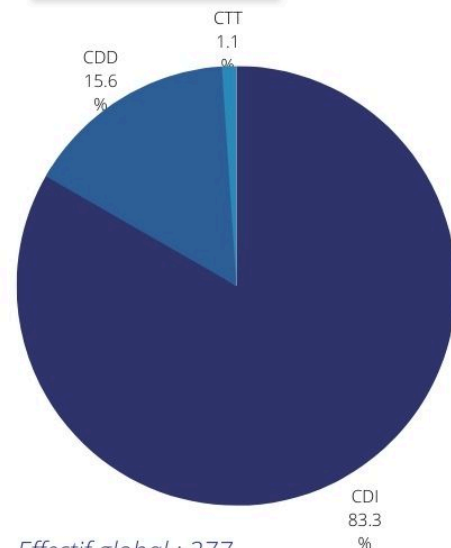
La direction indique qu'il n'y a pas d'accord groupe pour la prime PPV de 2023.



En 2022, une prime a été versée suite à une action en intersyndicale.

La direction prend note qu'il y a un mécontentement collectif.

EN CHIFFRE



Effectif global : 377

Télétravail : 153 personnes

Votre équipe SUD

